RESUME DU DOCUMENT SUR
L'EDUCATION PLURILINGUE EN EUROPE

Ce document a été élaboré dans le cadre du cinquantenaire de la convention culturelle européenne et une prise de position du Conseil de l'Europe. Il fait un rappel historique sur les principales évolutions des politiques et pratiques linguistiques éducatives depuis les années 1950. Il réfléchit également sur les moyens à mobiliser afin d'aider les Etats à faire face aux défis dans le domaine de l'éducation linguistique. Etant donné le contexte de l'année européenne de la citoyenneté 2005, ce document servira à encourager les discussions sur les liens entre l'éducation linguistique et l'éducation à la citoyenneté démocratique.

I.- POLITIQUE LINGUISTIQUE EDUCATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Il s'agit de se référer à la Convention culturelle européenne qui milite pour la promotion de l'enseignement et l'apprentissage de leurs langues réciproques visant :
- à renforcer la diversité et les droits linguistiques
- approfondir la compréhension mutuelle
- consolider la citoyenneté démocratique et
- maintenir la cohésion sociale

1.- Plurilinguisme

Une personne plurilingue possède :
- un répertoire de langues et de variétés linguistiques
- des compétences de nature et de niveau différents selon les langues

L'éducation plurilingue encourage :
- la prise de conscience du pourquoi et du comment on apprend les langues choisies
- la prise de conscience de compétences transposables et la capacité à les réutiliser dans l'apprentissage des langues
- le respect du plurilinguisme d'autrui et la reconnaissance des langues et de leurs variétés, quelle que soit l'image qu'elles ont dans la société
- le respect des cultures inhérentes aux langues et de l'identité culturelle d'autrui
- la capacité à percevoir et à assurer le lien entre les langues et les cultures
- une approche globale intégrée de l'éducation linguistique dans les curricula

Cinquante ans de coopération selon les principes
- **d'un apprentissage** qui s'adresse à tous, centré sur l'apprenant ayant pour but la communication interculturelle tout au long de la vie ;
- **d'un enseignement des langues** coordonné, cohérent et transparent notamment entre tous les acteurs de l'enseignement ;
- **d'un apprentissage et d'un enseignement** qui constituent des processus dynamiques tout au long de la vie.

II.- HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENTS ACTUELS

Les premiers programmes de coopération internationale élaborés à Strasbourg avaient pour principal objectif la démocratisation de l'apprentissage des langues afin d'encourager la

mobilité des personnes et des idées et de promouvoir le patrimoine européen, représenté par la diversité culturelle et linguistique.

Les étapes suivantes ont été franchies :

- Elaboration d'un système d'unités capitalisables ;
- Apprentissage et enseignement des langues vivantes à des fins de communication ;
- Apprentissage des langues et citoyenneté démocratique.

La dernière conférence (97) a Strasbourg a recommandé :

La Recommandation N° R (98) 6 encourage les Etats membres à promouvoir le plurilinguisme à grande échelle:

En incitant tous les Européens à acquérir un certain niveau de compétence communicative dans plusieurs langues ;

En diversifiant les langues proposées et en fixant des objectifs adaptés à chaque langue ;

En soutenant des programmes ayant une approche flexible (tels que des cours modulaires et des cours visant à développer des compétences partielles), et ce à tous les niveaux d'enseignement, et en leur accordant une reconnaissance par le biais de systèmes de qualification nationaux, notamment des examens officiels ;

En encourageant l'utilisation de langues étrangères dans des disciplines non linguistiques, comme l'histoire, la géographie ou les mathématiques, et en créant des conditions favorables à un tel enseignement ;

En soutenant le recours aux technologies de l'information et de la communication pour la diffusion de supports didactiques conçus pour toutes les langues nationales ou régionales d'Europe ;

En encourageant les liens et les échanges avec des institutions et des personnes impliquées à tous les niveaux d'éducation à l'étranger, afin d'offrir à tous la possibilité de profiter d'une expérience authentique de la langue et de la culture des autres ;

En facilitant l'apprentissage tout au long de la vie en fournissant des moyens appropriés.

Le Centre européen pour les langues vivantes de Graz crée en 1994 vise à :

- soutenir la mise en œuvre des politiques linguistiques ;
- apporter une réponse concrète au besoin de renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement des langues ;
- promouvoir les approches innovantes en diffusant de bonnes pratiques dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes.

Des projets élaborés ont permis :

- de définir le statut des enseignants en langues : formation et statut professionnel ;
- de faire la médiation entre théorie et pratique dans le contexte des différentes cultures et langues d'apprentissage ;
- d'identifier la compétence en communication interculturelle indispensable dans la formation des enseignants ;

- de créer un outil TIC et jeunes apprenants
- de connaître les approches innovantes des autres (pays frontaliers).

L'année européenne des langues 2001, qui a vu s'exécuter plus de 26.000 activités a conduit à la journée européenne des langues.

La Journée européenne des langues a pour finalités :

- de susciter une conscience accrue de la richesse et de la diversité linguistique de l'Europe, qui devrait être sauvegardée et promue
- de promouvoir l'enseignement des langues et de favoriser une plus grande diversité des langues apprises
- d'encourager l'apprentissage des langues tout au long de l'existence comme moyen de faire face aux évolutions économiques, sociales et culturelles de l'Europe

III.- INSTRUMENTS POUR LES POLITIQUES ET INITIATIVES

- Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer
- Référentiels pour des langes nationales / régionales
- Portfolio européen des langues
- Guide pour l'élaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe
- Profil de politiques linguistiques éducatives

1. Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)

Le *Cadre* est un instrument non normatif qui a pour fonction principale :

- de permettre d'établir cohérence et transparence dans les enseignements de langues, à partir d'un ensemble de critères communs destinés à l'élaboration des curricula et des programmes d'enseignement, des matériels d'enseignement et de l'évaluation des connaissances
- de proposer une terminologie et une base de réflexions communes aux professionnels de langues, de manière à faciliter la communication entre les langues, les secteurs éducatifs et les frontières nationales
- des points de référence communs pour faciliter la coordination nationale et internationale afin de planifier l'enseignement des langues et relier les examens aux standards ou niveaux européens communs

2. Les référentiels pour des langues nationales/régionales

Les politiques des Etats membres relatives à l'enseignement des langues nationales/officielles et des langues régionales en tant que langues étrangères tiennent largement compte désormais du *Cadre européen commun de référence pour les langues.*

3. Le Portfolio européen des langues

Il s'agit d'un document personnel qui permet à son propriétaire de témoigner de ses résultats et de ses compétences dans différentes langues, à quelque niveau que ce soit, et d'une manière transparente sur le plan international, et de consigner ses contacts significatifs avec d'autres cultures. Il a été conçu pour promouvoir le plurilinguisme en augmentant la motivation et le soutien à un apprentissage amélioré des langues, tout au long de la vie.

4. Nouvelles initiatives politiques

Ces nouvelles initiatives de la Division comportent une assistance aux Etats membres pour analyser leur politique linguistique et pour promouvoir une conception globale de celle-ci qui puisse développer des convergences entre l'enseignement des langues « étrangères » et les autres à l'intérieur des curricula.

Deux initiatives spécifiques ont été lancées : un projet de *Guide* qui propose des approches pour la conception de politiques et une offre d'assistance aux états membres pour une réflexion en profondeur sur leur politique linguistique éducative, en vue de la planification de nouvelles initiatives politiques.

5. Le Guide pour l'élaboration des politique linguistiques éducatives en Europe

Le Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe

- Analyse les points forts et les points faibles communs aux politiques linguistiques éducatives actuellement menées dans les pays d'Europe et explicite les principes et recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine
- Présente des modalités pour identifier et analyser les facteurs, de nature linguistique ou non, qui dans un contexte géographique donné sont à prendre en compte pour mettre en œuvre une politique linguistique éducative centrée sur la diversité
- Dresse l'inventaire, sur le plan technique, des formes d'organisation des enseignements de langues qui permettent la réalisation de telles politiques

6. Les Profils en matière de politiques linguistiques éducatives

Il s'agit de proposer une expertise internationale aux Etats désireux d'analyser leurs politiques linguistiques éducatives.

Un *Profil* comprend plusieurs étapes reliées entre elles :

- Réalisation par les autorités d'un *Rapport national* qui décrit et évalue la politique suivie et met en évidence des initiatives nouvelles ou déjà planifiées
- Séjour d'études d'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe suivi de l'élaboration par celui-ci d'un *Rapport d'experts*, en concertation avec les autorités nationales
- Table ronde ou autre forme de forum qui permet de faire progresser les échanges de points de vue
- Production d'un *Profil pour les politiques linguistiques éducatives* conjointement par le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe et par les autorités nationales (régionales ...)

IV.- QUESTIONS OUVERTES

Il s'agit comme, le titre l'indique, de suggestions de questions à débattre et à enrichir.

Les thèmes et questions résumés ci-dessous ont été inclus dans ce document afin de rappeler l'importance des objectifs sociaux, culturels, politiques et économiques de la politique linguistique éducative. La liste n'est pas exhaustive et l'ordre est arbitraire. Le thème « Langues et migrants » est présenté en premier car il est plus détaillé et pourrait donc servir de modèle au développement des autres thèmes.

Les groupes sont invités à :

1. **considérer les six thèmes concernant des actions possibles proposés ci-dessous, et à ajouter à cette liste tout autre thème leur semblant important**
   - **langues et migrants**
   - **langues, minorités, identités**
   - **langues nationales/officielles/de l'école et langues étrangères**
   - **la diversification et l'anglais : l'option des *lingua franca***
   - **dialogue interculturel et inter-religieux**
   - **politiques linguistiques et éducation à la citoyenneté démocratique**
2. **classer ces thèmes par ordre de priorité pour les futures actions de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe**
3. **choisir un ou deux thèmes prioritaires pour lesquels ils détailleront les implications et les actions possibles**

Les politiques pour le développement du plurilinguisme doivent combattre les forces du marché, qui vont dans le sens d'une homogénéisation linguistique et, par conséquent, à l'encontre du développement naturel du répertoire de langues de chacun.

Le plurilinguisme constitue un élément essentiel de la société de l'information et de la société cognitive, dans lesquelles le développement social et économique dépend de l'accès au savoir et à l'apprentissage.

AVIS

L'Académie trouvera dans la Division des Langues du Conseil de l'Europe un partenaire idéal pour la mise en œuvre de ses objectifs. Le Centre Européen de Langues Vivantes de Graz peut être un allié sûr pour que l'ACALAN profite de son expérience de 10 ans étant donné la similitude des objectifs et des missions.

Il est impérieux qu'une collaboration active s'établisse entre l'ACALAN et cette structure.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies ACALAN Collection

Résumé du document sur l'éducation plurilingue en Europe

Conseil de 1'Europe

Conseil de 1'Europe

http://archives.au.int/handle/123456789/1488

Downloaded from African Union Common Repository